

Ainsi, deux nouvelles classes d'expositions professionnelles ont, notamment, été ajoutées, "*Lieu et local de travail*" (197 libellés) et "*Équipement, outil, machine et engin de travail*" (1.169 libellés), en raison de la demande répétée et des besoins des préventeurs en Santé au travail.

Un enrichissement des qualificatifs dans la partie Cisme du Thésaurus

Pour chaque libellé, le Cisme livre une liste de qualificatifs qui renseignent les Agents Biologiques Pathogènes (ABP) les Cancérogènes Mutagènes et Reprotoxiques (CMR), la Surveillance Médicale Renforcée (SMR), le Suivi post-exposition, le Suivi post-professionnel, les tableaux de maladies professionnelles, les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP), les numéros CAS, les Agents Chimiques Dangereux (ACD) et les Facteurs de pénibilité.

Dans le cadre de la veille, l'ensemble de ces qualificatifs a été révisé.

Qualificatifs CMR, VLEP et n° CAS relus par le Groupe ASMT Toxicologie

L'ensemble des qualificatifs de la partie "Agent chimique" du Thésaurus a bénéficié d'une relecture de la part du groupe ASMT Toxicologie du Cisme. Cette relecture a, ainsi, permis d'enrichir le nombre de qualificatifs CMR, VLEP et numéro CAS.

Par ailleurs, un nouveau qualificatif a été ajouté au Thésaurus des Expositions Professionnelles version Beta 2, les VLCT (Valeurs Limites à Court Terme), qui viennent compléter les VLEP (Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle) déjà présentes.

Qualificatifs ABP et CMR détaillés

Les catégories Agents Biologiques Pathogènes (ABP) et Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR) ont été scindées chacune en deux catégories, à la demande du groupe Thésaurus, afin d'être en cohérence avec les exigences réglementaires.

Le qualificatif ABP différencie désormais les agents de catégorie 2 et ceux classés en 3 ou 4. De même, le qualificatif CMR individualise les CMR classés 1 et 2 (c'est-à-dire classés en 1a et 1b selon le règlement de la CLP) et les CMR classés 3 (CMR 2 dans la CLP).

Par ailleurs, le nombre de libellés présents dans la "short-list" a été diminué. La "short-list" ne comprend plus que 1.376 libellés, contre près de 3.000 dans la version Beta. Les Thésaurus Harmonisés vont continuer de bénéficier annuellement d'une veille et une version 3 sera adressée aux éditeurs en fin d'année. Ainsi chaque utilisateur peut participer à la veille en 2014, en faisant remonter ses demandes.

Pour une mise en œuvre efficace, les Services sont invités à contacter les membres des groupes Thésaurus, les clubs utilisateur, ou, à défaut, le Docteur Letheux en charge de ce déploiement au Cisme. ■

Thésaurus des Expositions Professionnelles

Une nouvelle codification pour faciliter l'exploitation

Au cours des travaux du groupe projet à l'Anses, des anomalies de codages ont été décelées. Il a donc été décidé de procéder à la recodification de l'ensemble du Thésaurus des expositions professionnelles.

Cette recodification n'aura aucun d'impact pour les utilisateurs des Services, au quotidien. Le code du Thésaurus des

expositions professionnelles de la version Beta comprenait plusieurs incohérences dans son élaboration.

La codification de la version Beta du Thésaurus des Expositions Professionnelles n'était donc pas utilisable facilement car chaque code n'était pas auto-signifiant de la place du libellé dans le Thésaurus, et mettait en péril la pérennité de la table.

En réponse, la version, dite version Beta 2, du Thésaurus des Expositions Professionnelles, a été entièrement recodée en utilisant une codification alphanumérique cohérente et auto-signifiante, qui facilitera l'exploitation de ce Thésaurus et garantira ainsi sa pérennité. ■

Nouveauté 2014 : Thésaurus et matrices emploi-expositions potentielles

Des matrices utilisant les codes et libellés du Thésaurus des Expositions Professionnelles

Face au très faible nombre de matrices emploi-expositions partagées nationalement, et aux demandes répétées et pressantes des SSTI pour que le Cisme conçoive des matrices, le groupe ASMT Fiches Médico-Professionnelles et le Pôle Médico-Technique du Cisme ont élaboré des matrices emploi-expositions, réalisées à partir de l'extraction des Fiches Médico-Professionnelles, et utilisant le Thésaurus des Expositions Professionnelles (TEP).

Ces matrices proposent, pour chaque métier, identifié par son (ses) code(s) PCS-ESE, une liste des expositions professionnelles potentielles utilisant

les libellés du Thésaurus des Expositions Professionnelles.

Ces expositions sont issues des catégories du Thésaurus (agent chimique, agent biologique, roche et autre substance minérale, agent physique, facteur biomécanique, facteur organisationnel relationnel et éthique, produit ou procédé industriel, lieu et local de travail, équipement, outil, machine et engin de travail).

Actuellement, les matrices d'une cinquantaine de professions ont été réalisées et seront prochainement envoyées aux éditeurs de

logiciel, pour qu'ils les intègrent à leurs solutions logicielles.

Le groupe ASMT Fiches Médico-Professionnelles poursuivra en 2014 son travail d'élaboration de nouvelles matrices qui seront adressées par lots, aux éditeurs, au fur et à mesure de leur création. Elles seront actualisées annuellement et adressées à cette occasion aux éditeurs de logiciels. ■

